



Betting

www.commune-betting.fr



Bulletin municipal n° 60 - 2^{ème} semestre 2018

Sommaire

Éditorial p. 1

Échos du Conseil Municipal p. 2 à 12

État civil p. 13

Betting au jour le jour p. 14 à 21

- > 14 juillet
- > Hommage à M. l'Abbé SCHWARTZ
- > 11 novembre
- > Dégradations à l'aire de jeux
- > 10 heures pour la solidarité
- > Maisons fleuries
- > Inauguration des travaux
- > Le Dotelbach
- > Le coq du village a du plomb dans l'aile

Les associations p. 22 à 31

- > Le Groupe Vocal
- > Les Gymnastes
- > Le Raquette Club
- > L'A.S.S.B.H.
- > Le Syndicat Arboricole et Horticole

Les animations estivales p. 32 à 35

L'école maternelle p. 36 et 37

- > Sortie au Moulin d'Eschviller
- > Tous champions
- > Vive la rentrée !

L'école primaire p. 38 et 39

- > Visite au parc archéologique
- > La classe de CP/CE1 est équipée d'un TBI

Infos pratiques p. 40 à 43

- > Carte d'identité
- > Déchets ménagers et assimilés
- > Réglementation

Newsletter p. 44

Quizz p. 45

Directeur de Publication : Roland RAUSCH

Conception et réalisation :

Arobase Design - Freyming-Merlebach



www.arobase-design.fr - 03 87 93 24 37

Rédaction : Mairie de Betting

La Municipalité de Betting tient à remercier tous les annonceurs, rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.

Pas de grands faits marquants sur la commune ce deuxième semestre. La rentrée scolaire s'est faite dans le calme et sous un soleil prometteur. **Équipés de tableaux numériques** dans leurs classes, petits et grands apprécient ce nouvel outil. Le haut débit apporte à cette technologie un confort très appréciable et un fonctionnement optimal.

Les travaux rue de la Croix ont été inaugurés mardi 27 novembre. Leurs coûts ont été conformes aux prévisions.

Nous travaillons déjà sur la suite de cette première phase. La programmation est un peu plus compliquée car nous intervenons sur une partie des compétences du département. Leur planification au niveau des interventions sur les routes départementales est confrontée de plus en plus à un manque de moyens financiers comme tout le monde.

Deux faits ont pourtant animé l'ensemble de la France ce deuxième semestre :

- **Les commémorations du centenaire de la Grande Guerre de 14/18.** En point d'orgue, le forum de la paix en présence de nombreux chefs d'États. Pas de déclarations tonitruantes, en somme, une petite bouffe entre potes et à l'année prochaine, si le calendrier n'a pas mieux à offrir !
- **Les gilets jaunes :** de nombreux syndicats rêvent encore de mai 1968, les initiatives n'ont pas manqué ces dernières années lors de grèves ou de manifestations contre les pouvoirs en place, malheureusement la sauce n'a jamais pris car il manquait un ingrédient essentiel, la France d'en bas. Cette



fois ci, la France d'en bas était là, toutes ces manifestations spontanées du peuple en colère contre l'exécutif en place a fait entendre son ras le bol des taxes qui s'accumulent d'un pouvoir d'achat en berne, d'un chômage toujours présent. Il semble bien que mai 68, comme la Révolution de 1789, à ce jour, resteront des faits uniques. Cette fois ci, l'État a fléchi, non seulement, sous la pression des gilets jaunes, mais surtout de celle des casseurs. Dommage qu'il ait fallu cette violence pour en arriver là, avec des conséquences sur le plan du tourisme, de l'économie et de l'image de notre pays.

Ainsi tourne le temps. Noël est là pour apaiser nos états d'âmes. Nouvel an nous permettra de prendre les bonnes résolutions pour l'année à venir.

Passez de bonnes fêtes.

Le Maire, Roland RAUSCH.

Compte-rendu de la réunion du 31 août 2018

Fixation de l'indemnité de conseil du receveur municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, qui dispose que les « collectivités territoriales peuvent verser des indemnités supplémentaires aux agents des services déconcentrés de l'État, au titre des prestations fournies personnellement par ces agents, en dehors de l'exercice de leurs fonctions ».

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services déconcentrés de l'État.

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

L'assiette de l'indemnité est calculée en fonction de la moyenne annuelle des dépenses

budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années de la commune. À ce montant est appliqué un taux variant de 0 à 100 % fixé par le conseil municipal. Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal, elle peut toutefois être modifiée ou supprimée durant cette période.

À l'occasion de tout changement de receveur municipal, une nouvelle délibération doit être prise.

Monsieur Donnen ayant cessé ses fonctions, il a été remplacé le 1^{er} juillet 2018 par Mme Dorckel-Altmeier.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Mme Dorckel-Altmeier, receveur municipal.

Décision budgétaire modificative n°2

Par délibération du 29 septembre 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mutualisation des équipements sportifs utilisés par l'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville qui sont situés à Henriville.

Cette convention prévoit une contribution financière pour Betting de 25 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces infrastructures.

La commune de Henriville a acquis une tondeuse pour l'entretien du terrain de sport pour laquelle la commune de Betting doit verser une subvention d'équipement de 1 663,76 € qui correspond à :

coût de la tondeuse : $6\,250,00 \text{ € HT} \times 25 \% = 1\,562,50 \text{ €}$

5 % de TVA non récupérée : $1\,250 \text{ €} \times (5/20) \times 25 \% = 78,12 \text{ €}$

montant de l'assurance : $92,58 \text{ €} \times 25 \% = 23,14 \text{ €}$

Cette participation n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2018, il est nécessaire de transférer la somme de 2 000 € du compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours - voiries et réseaux » au compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce transfert de crédits du compte 2315 au compte 2041411 pour un montant de 2 000 €.

Amortissement des subventions d'équipement versées

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants et facultatifs pour les autres communes. Par exception, les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement dans toutes les communes.

Comptablement, l'amortissement consiste à inscrire en dépenses de fonctionnement la dotation annuelle au compte 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles », la même somme apparaît en recettes d'investissement au compte 2804111 « Amortissement des subventions d'équipement versées ».

C'est une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que la subvention d'équipement de 1 663,76 € versée à la commune de Henriville sera amortie selon les modalités suivantes :

- la méthode linéaire, ainsi la dépréciation est constante sur toute la durée d'amortissement,
- une durée d'amortissement fixée à 2 ans et donc un taux de 50 %,
- l'annuité d'amortissement sera de 831,88 € en 2019 et en 2020.

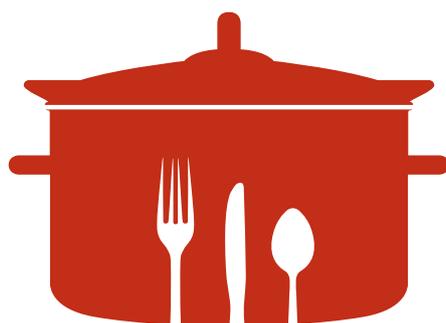
Convention avec le traiteur « Les Marmites de Cathy » pour la fourniture des repas de la cantine scolaire

Cette convention porte sur la préparation et la fourniture des repas pour la cantine scolaire par le traiteur « Les Marmites de Cathy » de Schœneck.

Les jours de livraison sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi à l'accueil périscolaire de Béning-lès-Saint-Avoid. Le prix du repas est fixé à 4,30 € HT - 4,54 € TTC (une entrée, un plat, un dessert, un pain).

Elle est conclue pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer le document.



Échos du conseil municipal

Participation des entreprises au financement du bulletin municipal

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la contribution financière des entreprises à la publication du bulletin municipal. En contrepartie de l'insertion d'une publicité dans le bulletin municipal deux fois par an, ces entreprises versent une participation fixée selon les tarifs annuels suivants :

1/4 page : 55 €, 1/3 page : 100 €, 1/2 page : 140 €, 1 page : 245 €, couverture : 460 €.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont :

- Hypermarché Leclerc (460 €)
- Ghia (140 €),
- CMPM (100 €),
- Aug Distribution (100 €),
- Tilly (55 €),
- Vermeil Services (55 €),
- SB Conception (55 €).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.

Adoption du programme local de l'habitat 2019-2024 de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019-2024 a été adopté par le conseil communautaire le 12 juillet 2018 et doit être soumis à présent pour avis aux conseils municipaux.

L'objectif central du PLH est d'infléchir la baisse démographique, due à un solde migratoire négatif et de fixer la population locale. Il s'agit donc d'améliorer les conditions d'habitat des ménages à travers l'adaptation et la diversification de l'offre. Par ailleurs il s'agira aussi de restaurer l'attractivité des villes centres et des pôles urbains, à travers une requalification du parc de logements existants.

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat 2019-2024.



Compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2018

Bilan de la gestion du périscolaire et de la cantine et remboursement des frais à la commune de Béning-lès-Saint-Avoid.

Le bilan de la gestion commune du périscolaire et de la cantine de Béning-lès-Saint-Avoid et de Betting, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018 est le suivant :

	Béning		Betting	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine		9 696,50 €		
Fourniture des repas	9 078,00 €			
Périscolaire		2 014,40 €		
Goûters périscolaire + divers			691,55 €	
Frais de personnel	24 597,62 €		8 755,78 €	
Indemnité du régisseur	220,00 €			
Assurance véhicule du personnel	70,00 €			
Matériel spécifique de la cantine	420,00 €			
Carnets à souche de la cantine	238,80 €			
Total	34 624,9 €	11 710,90 €	9 447,33 €	0 €

- Le total des dépenses pour Béning après déduction des recettes est de 22 914,00 €.
- Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 9 447,33 €.
- La somme due à la commune de Béning est de 6 733,33 € = (22 914,00 € - 9 447,33 €) / 2.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce bilan et accepte de rembourser 6 733,33 € à la commune de Béning-lès-Saint-Avoid, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.



Échos du conseil municipal

Bilan financier des animations estivales 2018

Le Maire présente le bilan des animations estivales organisées en partenariat avec la commune de Béning-lès-Saint-Avoid. Conformément à la délibération adoptée le 25 mai 2018 et à la convention signée par les deux communes le 5 juin 2018, la commune de Béning s'engage à rembourser les frais (entrées, transports...) payés par la commune de Betting, proportionnellement au nombre d'enfants qui résident dans sa commune.

Le coût total des animations pour les 2 communes est de 5 182,00 €, de cette somme sont déduites les participations des enfants, le montant restant dû par la commune de Béning est de 640,58 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce décompte et l'établissement d'un titre de recettes de 640,58 € émis à l'encontre de la commune de Béning-lès-Saint-Avoid.

Décision budgétaire modificative N°3

Dans le budget primitif 2018, 16 000 € étaient prévus au compte 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour l'acquisition de 2 tableaux numériques à l'école (8 657,76 €), d'un photocopieur (5 851,20 €) et d'un ordinateur portable (1 291,92 €) pour la mairie. Une dépense supplémentaire a été effectuée pour l'achat d'un ordinateur portable pour la gestion du périscolaire d'un coût de 399,00 € TTC.

Le montant total des dépenses s'élève à 16 199,88 € TTC.

Il est donc nécessaire de transférer la somme de 500 € du compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours - voiries et réseaux » au compte 2183 « Matériel de bureau et informatique ».

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce transfert de crédits de 500 € du compte 2315 au compte 2183.

Décision budgétaire modificative N°4

Dans le budget primitif 2018, 3 000 € étaient prévus au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles ». Cette somme a servi à l'acquisition d'un lave-vaisselle (1 942,80 €) pour le centre socioculturel, d'un réfrigérateur et d'une cuisinière (518,00 €) pour la salle de sport.

Une dépense supplémentaire doit être effectuée pour le remplacement de l'autolaveuse du centre socioculturel pour un montant d'environ 2 500 €.

Il est donc nécessaire de transférer la somme de 2 500 € du compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours - voiries et réseaux » au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles ».

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce transfert de crédits de 2 500 € du compte 2315 au compte 2188.

Amortissement des frais de la modification du plan local d'urbanisme réalisée en 2013-2014

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de faire apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations.

Les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants et facultatifs pour les autres communes. Par exception, les dépenses d'élaboration, de modification ou de révision des documents d'urbanisme doivent faire l'objet d'un amortissement dans toutes les communes. Comptablement, l'amortissement consiste à inscrire en dépenses de fonctionnement la dotation annuelle au compte 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles », la même somme apparaît en recettes d'investissement au compte 2802 « Amortissement des immobilisations incorporelles - frais liés aux documents d'urbanisme ».

C'est une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement.

La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (toutes taxes comprises).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que les frais de modification du plan local d'urbanisme de 2013-2014, d'un montant de 4 446,17 € TTC, seront amortis selon les modalités suivantes :

- la méthode linéaire, ainsi la dépréciation est constante sur toute la durée d'amortissement,
- une durée d'amortissement fixée à 1 an et donc un taux de 100 %,
- l'annuité d'amortissement sera de 4 446,17 € en 2019.

Amortissement des frais de création en 2014 du site internet

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de faire apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations.

Les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants et facultatifs pour les autres communes. Par exception, les dépenses relatives à la création d'un site internet doivent faire l'objet d'un amortissement dans toutes les communes.

Comptablement, l'amortissement consiste à inscrire en dépenses de fonctionnement la dotation annuelle au compte 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles », la même somme apparaît en recettes d'investissement au compte 28051 « Amortissement des immobilisations incorporelles - concessions et droits similaires ».

C'est une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement.

La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (toutes taxes comprises).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que les frais de création du site internet réalisé en 2014, d'un montant de 4 920,00 € TTC seront amortis selon les modalités suivantes :

- la méthode linéaire, ainsi la dépréciation est constante sur toute la durée d'amortissement,
- une durée d'amortissement fixée à 1 an et donc un taux de 100 %,
- l'annuité d'amortissement sera de 4 920,00 € en 2019.

Échos du conseil municipal

Augmentation des taux du contrat d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel communal

Suite à la dernière procédure de mise en concurrence par le Centre de Gestion des risques statutaires du personnel, la compagnie d'assurance **SWISS LIFE** et le courtier gestionnaire **GRAS SAVOYE BERGER SIMON** avaient été retenus.

Par délibération du 26 août 2016, la commune a adhéré à ce contrat groupe d'assurance statutaire pour l'ensemble du personnel pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Les risques garantis sont le décès, l'accident du travail, la maladie ordinaire, la longue maladie, la maladie de longue durée et la maternité, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 5,18 % pour les agents affiliés à la CNRACL et un taux de 1,30 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Au regard des résultats dégradés du marché considéré, en effet le ratio sinistres/primes est de 113 % pour les agents CNRACL et de 185 % pour les agents IRCANTEC, une augmentation de 8 % sera appliquée au taux de cotisation des agents CNRACL et de 10 % au taux de cotisation des agents IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, pour les agents CNRACL, le taux de cotisation s'élèvera à 5,59 % et pour les agents IRCANTEC, le taux sera de 1,43 %. Ces taux sont garantis pour les deux dernières années de vie du contrat.

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les nouvelles conditions tarifaires du contrat d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel communal.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie communale. Ainsi, chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la sous-préfecture, la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Le Maire propose de réactualiser la longueur de la voirie communale, qui est actuellement de 8 031 mètres, en y ajoutant le contournement de la rue de l'École de 85 mètres et la création de l'impasse de la Source de 183 mètres.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la nouvelle longueur de la voirie communale qui s'élève à 8 299 mètres.

Report d'exercice de la compétence « eau » par la Communauté de communes de Freyming-Merlebach

En date du 18 mai 2017, le conseil communautaire avait adopté ses nouveaux statuts, qui prévoyaient en outre la prise de compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2020. Or, les dispositions de la loi n°2018-702 du 03 août dernier inscrite dans la loi NOTRe prévoient que : « Les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi précitée, les compétences « eau » ou « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 ».

Les syndicats et régies situés sur le territoire de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach (CCFM), ne constituent pas une entrave au renforcement de l'intercommunalité, ni à la bonne gestion de la ressource. C'est pourquoi, la commune de Betting souhaite un report de la prise de compétence à 2026. La commune souhaite également le maintien des syndicats existants. La CCFM se réserve toutefois le droit de reprendre la compétence à tout moment afin d'assurer la continuité du service et de préserver la ressource en cas de modifications majeures sur le territoire. Dans ce cas, les communes auront trois mois pour délibérer en faveur ou non, et si les conditions de minorités de blocage évoquées précédemment sont réunies, le transfert sera de nouveau repoussé jusqu'à la nouvelle délibération de la CCFM ou jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal à l'unanimité, demande le report de l'exercice de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2026.

Travaux communaux et acquisitions

■ Panneaux de signalisation

Fourniture de panneaux de signalisation supplémentaires et d'un potelet respectivement pour 166,08 € TTC, 285,24 € TTC et 235,20 € TTC par la société Moselle Signalisation de Folschviller, installés chemin de Béning et rue de la Croix.

Fourniture d'un potelet par la société Moselle Signalisation de Folschviller, installé route Nationale au niveau de la station Esso d'un coût de 387,60 € TTC.

■ École-Périscolaire

Mise en accessibilité des sanitaires par l'Entreprise Friderich de L'Hôpital pour un coût de 5 996,15 € TTC.

Fourniture et pose d'une porte dans les sanitaires par l'entreprise Glad de Freybose pour un coût de 1 060,80 € TTC.

Création d'une place de stationnement pour handicapés par l'entreprise Stagno de Seingbouse pour un montant de 2 538,96 € TTC.

Acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante pour la gestion du périscolaire d'un montant de 399,00 € TTC, pris en charge à part égale par les communes de Betting et de Béning-lès-Saint-Avoid.

Acquisition et installation de 2 tableaux numériques à l'école primaire et maternelle par la société SB Conception de Diebling pour un montant de 8 657,76 € TTC.

Échos du conseil municipal

Travaux communaux et acquisitions

■ École et centre socioculturel

Fabrication d'une rampe et modification de deux garde-corps à l'école d'un montant de 545,00 € TTC et modification de deux garde-corps au centre socioculturel d'un montant de 230,00 € TTC, par l'entreprise Jourde Fabrication Métallique de Freyming-Merlebach.

■ Centre socioculturel

Acquisition et installation d'un lave-vaisselle dans la cuisine de la grande salle pour un montant de 1 942,80 € TTC par l'entreprise Schultz Equipements de Sarreguemines.

■ Salle de sport

Remplacement de la cuisinière gaz et du réfrigérateur pour coût total de 518,00 €, suite au début d'incendie dans le local cuisine de la salle de sport survenu le 06.10.2017, qui a endommagé les équipements en place.

■ Mairie

Acquisition et installation d'un photocopieur Konica Minolta par la société Est Multicopie de Metz pour un montant de 5 851,20 € TTC.

Acquisition et installation d'un ordinateur portable pour le maire par la société SB Conception de Diebling pour un montant de 1 291,92 € TTC.

Situation des demandeurs d'emploi inscrits à



■ Au 15 juin 2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 47 hommes et 23 femmes.

Le nombre de personnes indemnissables est de 45 (64 %).

■ Au 15 juillet 2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 71 dont 52 hommes et 19 femmes.

Le nombre de personnes indemnissables est de 45 (63 %).

■ Au 15 août 2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 69 dont 50 hommes et 19 femmes.

Le nombre de personnes indemnissables est de 45 (65 %).

■ Au 15 septembre 2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 71 dont 52 hommes et 19 femmes.

Le nombre de personnes indemnissables est de 46 (65 %).

■ Au 15 octobre 2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 52 hommes et 18 femmes.

Le nombre de personnes indemnissables est de 45 (64 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

Situation de la trésorerie

La situation de la trésorerie présentait :

- Au 1^{er} juin 2018, un solde créditeur de 1 011 767,18 €.
- Au 1^{er} juillet 2018, un solde créditeur de 1 020 493,15 €.
- Au 1^{er} août 2018, un solde créditeur de 938 449,21 €.
- Au 1^{er} septembre 2018, un solde créditeur de 981 374,27 €.
- Au 1^{er} octobre 2018, un solde créditeur de 943 498,56 €.



Subvention à l'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville

L'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville sollicite une subvention de 1 000 € pour la saison 2018/2019 pour faire face aux frais générés par le développement de son activité.

Pour rappel, cette association bénéficie d'une subvention annuelle de 200 € et a déjà perçu une subvention de 500 € en 2012, de 1 000 € en 2013 et 2016 et de 2 000 € en 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 1 000 € à l'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville.

SB
CONCEPTION

**INFORMATIQUE - TELEPHONIE - ALARME
RESEAUX - SITES INTERNET - FORMATION**

48A rue du Pont - 57980 DIEBLING
Tél. 03 87 28 35 46 - Fax 03 87 28 35 47
contact@sb-conception.fr - www.sb-conception.fr

The advertisement features a blue background with a stylized 'SB' logo in yellow and white. Below the logo, the company name 'CONCEPTION' is written in yellow. The services offered are listed in bold yellow text: 'INFORMATIQUE - TELEPHONIE - ALARME RESEAUX - SITES INTERNET - FORMATION'. At the bottom, the address, phone number, fax number, email, and website are provided in white text. The background is decorated with icons of a laptop, a smartphone, a desktop monitor, and a camera.

Échos du conseil municipal

Demandes de subventions



COMITÉ DE LA MOSELLE

■ LIGUE CONTRE LE CANCER

La Ligue intervient dans les domaines de la recherche, du financement d'équipements de soins, du dépistage, de la prévention et de l'aide sociale auprès des patients.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 € au comité de Moselle.



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ■

Face à l'aggravation de la précarité et à tous les problèmes nouveaux posés par un afflux de migrants jusqu'ici inégalé, le rôle social des associations est de plus en plus important et difficile. Le Secours Populaire Français prend en charge l'accompagnement des personnes en grande difficulté afin de les aider à retrouver autonomie et dignité.

En Moselle cette aide est apportée à plus de 30 000 personnes.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 50 € à cette association.

Divers

Opération " Brioches de l'Amitié "

L'opération "Brioches de l'Amitié" qui s'est déroulée les 5 et 6 octobre 2018, a permis de **récolter la somme de 1 243,00 € qui a été reversée à l'Association Familiale d'Aide aux Personnes ayant un Handicap Mental des Régions de la Rosselle et de la Nied** qui servira à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT de Saint-Avold et Altviller.



Centre socioculturel

Suite à de fréquentes réclamations relatives aux nuisances sonores engendrées par les locations des salles, les conseillers municipaux proposent de modifier les horaires d'occupation du centre socioculturel.

Ainsi, un arrêté municipal sera pris par le Maire indiquant que les occupants devront avoir quitté les lieux (salle + parkings) à 1 h du matin pour la petite salle et à 22 h pour la grande salle.

Ils sont nés



- **Célia, née le 18 juin 2018,**
fille de Sabrina AIT ALLAK et de Anthony BIESEN, domiciliés 95 route de Betting.
- **Fabio, né le 23 juin 2018,**
fils de Maria-Antonia LONGU et de Mikaël, domiciliés 41 rue Principale.
- **Romane, née le 22 juillet 2018,**
fille de Laetitia COLBUS et de Jonathan MASSON, domiciliés 28 rue de l'Eglise.
- **Antoine, né le 11 août 2018,**
fils de Amandine MERLL et de Nicolas BRUN, domiciliés 5 chemin de Béning.
- **Irmak, née le 21 septembre 2018,**
fille de Hilal ZEREN et de Irfan COSKUN, domiciliés 34 rue Principale.
- **Maher, né le 10 octobre 2018,**
fils de Aïcha MAAMERI et de Nassim BOUNAAMA, domiciliés 86 rue Principale.
- **Maud et Justin, nés le 23 octobre 2018,**
enfants de Kathy STREIFF et de Sébastien DINTINGER, domiciliés 47 rue Principale.
- **Abdel-Djalil, né le 16 novembre 2018,**
fils de Cindy AFONSO, domiciliée 92 route de Betting.
- **Elie, né le 27 novembre 2018,**
fils de Julie SUPEC et de Mikaël ENGLER, domiciliés 4 rue de la Croix.
- **Tom, né le 11 décembre 2018,**
fils de Léa GALAN et de Frédéric EICHSTÄDT, domiciliés 2 impasse de la Source.

Ils se sont mariés

- **Hélène GUTHMULLER et Matthieu ULTSCH,**
domiciliés 33 rue des Fours à Chaux, se sont mariés le 21 juillet 2018.

Ils nous ont quittés

- **Mme Marguerite GAMEL née KOCH,**
domiciliée 13 B rue de la Croix, est décédée le 15 septembre 2018, à l'âge de 81 ans.
- **M. François MANGASSER,**
domicilié Zone Artisanale - 2 rue des Genêts, est décédé le 7 octobre 2018, à l'âge de 65 ans.
- **M. Roland GRAF,**
domicilié 98 rue Principale, est décédé le 20 novembre 2018, à l'âge de 65 ans.



VERMEIL Services

Nous vous accompagnons :

- dans votre vie quotidienne,
- pour vos courses,
- pour vos déplacements,
- et pour tout autre service.

Tél. : 03 87 04 08 71 Port. : 06 84 42 41 40

14 juillet

La liberté dit Sartre, ne se conquiert que lorsque l'homme prend parti à l'égard de chaque événement de l'histoire. Elle s'identifie à la vigilance de la conscience qui substitue à chaque instant une attitude réfléchie à une situation subie. La liberté se prouve en se réalisant.

L'égalité : « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

La notion d'égalité s'est transformée depuis la Révolution Française en évoluant avec les progrès des sociétés et de la conscience morale. Une équité toujours à repenser qui reconnaisse à chacun son dû.

La fraternité : cet attachement d'un homme aux autres, pour n'être pas un sentiment variable et capricieux, doit être fondé sur l'idée de la dignité humaine, sur l'égalité des droits.



Homage à M. l'Abbé SCHWARTZ

Monsieur l'Abbé SCHWARTZ Alfred nous a quitté ce 1^{er} septembre 2018, à l'âge de 76 ans. Né le 8 octobre 1941 à Bitche, il rentre au collège-séminaire Saint-Augustin, puis au Grand Séminaire de Metz. Le 2 juillet 1967, Mgr Paul-Joseph Schmitt lui confère l'ordination sacerdotale en l'église Sainte-Catherine de Bitche. Successivement vicaire à Saint-Avoid, curé à Créhange-Cité, à Creutzwald et à Merlebach au 1^{er} septembre 2000. À la même date, lui sont confiées les charges d'archiprêtre de la Merle et d'administrateur de Hochwald. Le 1^{er} septembre 2003, il y ajoute l'office d'administrateur de Betting. En retraite depuis le 1^{er} septembre 2015, il décède le 1^{er} septembre 2018 à son domicile à Freyming-Merlebach.

Alfred, comme nous nous autorisons à l'appeler était un Bettingeois de cœur. Présent dans notre commune à de très diverses occasions en dehors des offices, il aimait partager ces instants de convivialité. Personne joviale et très fraternelle, sa présence aux fêtes des aînés était toujours très attendue et estimée. Sa disparition laissera un vide au sein de notre commune. Nous garderons de lui l'image du prêtre qui rassemble et guide son prochain vers la lumière.



Betting au jour le jour



11 novembre

11h00, les cloches ont sonné comme voilà 100 ans annonçant la fin d'un conflit hors normes.

14/18 est une période courte dans l'histoire de notre pays. Mais quand on touche l'épouvantable, l'horreur, la tragédie humaine, l'horloge se fige, et se transforme en cauchemar.

La veille, une mobilisation dans l'euphorie s'organise, le lendemain le spectre de la mort prend ses positions dans la Marne, en Somme, sur le Chemin des Dames, à Verdun, dans nos villes, nos villages.



Près de chez nous, Verdun. Le 21 février 1916 le Trommelfeuer s'abat : la plus longue des batailles de la guerre commence. On comprend que dans ce déluge de feu qui tombe, l'espérance de vie dans ce monstre sanguinaire dépasse rarement plus de deux semaines.

Des milliers de soldats sont acheminés tous les jours et aussitôt réduits en chair à canon.

Mais Verdun a tenu. La bataille s'achève le 18 décembre 1916.



Nous nous sommes réunis dans nos communes, devant nos monuments aux morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendus hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie.



Dégradations à l'aire de jeux

Triste constatation en cette fin d'octobre. Quelques voyous ont laissé libre cours à leurs neurones défaillants pour vandaliser l'abri mis en place pour les jeunes de notre village.



Plainte a été déposée en gendarmerie.
Un arrêté municipal réglemente dorénavant l'accès à cette aire de jeux et une surveillance est en place.



10 Heures pour la solidarité

Merci aux bénévoles qui, le dimanche 18 novembre au matin, se sont jetés à l'eau pour la bonne cause.
14 150 mètres nagés et quelques kilomètres d'aquabike. **Total des dons 117,75 €.**



Betting au jour le jour

Maisons fleuries

Comme les années précédentes les lauréats du fleurissement de notre village se sont retrouvés au centre socioculturel pour partager leur savoir faire et leur passion.



Primés pour le fleurissement de leur façade, balcon ou jardin, ils se sont mobilisés comme chaque année pour apporter une touche de couleur supplémentaire à notre village et à leur voisinage. Merci



Inauguration des travaux rue de la Croix et chemin de Béning

C'est le 27 novembre, en présence de nombreux élus et riverains que nous avons finalisé les travaux rue de la Croix et le chemin de Béning par une inauguration selon la tradition.

Pour rappel, ces travaux ont débuté le 27 avril 2017, pour se terminer le 5 juillet 2018 : un chantier de 14 mois. Son coût : 875 000 € HT – 1 049 230 € TTC.

Les aides perçues : 150 000 € du département, 20 000 € de la région Grand Est, 25 000 € du Selem syndicat d'électricité, 32 000 € de la Communauté de communes, 8 000 € de dotation parlementaire. Soit au total 235 000 €, auxquels il faut rajouter un premier remboursement de l'État au titre du FCTVA de 60 715 €.

Le bilan définitif ne pourra se faire qu'après le versement par l'État du solde du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA).



Le Dotelbach, un cours d'eau à respecter

LA ROSSELLE : UNE VRAIE RIVIÈRE...

REGLEMENTATION



Les droits et obligations du propriétaire riverain :

Les textes de lois ne sont pas là pour contraindre le propriétaire mais pour protéger les ressources d'un cours d'eau. L'eau est un bien collectif que chacun a le devoir de préserver et c'est ce que rappelle la loi sur l'eau :

"L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont de l'intérêt général."

Code de l'environnement (Art.L.210.1)

Les cours d'eau, c'est-à-dire le fond et les berges sont soumis à deux régimes distincts.

- Les cours d'eau domaniaux sont les rivières, canaux et cours d'eau classés en domaine public de l'Etat.
- Les autres étant des cours d'eau non domaniaux et relevant du privé.

Les cours d'eau non domaniaux sont de loin le caractère le plus fréquent.

Le riverain est propriétaire des rives, alluvions, îles et îlots et du fonds jusqu'au milieu du lit.



Le droit d'usage de l'eau :

Est limité aux besoins domestiques du propriétaire (arrosage, abreuvement des animaux...) à condition de préserver un "débit minimum pour l'équilibre du cours d'eau."

Droit de curage ou d'extraction :

A condition de ne pas modifier le régime de l'eau et de ne pas perturber l'écosystème, le propriétaire peut disposer des matériaux déposés dans la partie du lit qui lui appartient.

Le droit à l'épandage :

Tout amendement organique n'est pas anodin dans la mesure où ces apports sont riches en urées qui peuvent perturber le milieu. Ce droit est donc limité dans l'espace.

Par exemple, l'épandage agricole liquide est formellement interdit à moins de 35 m du bord du cours d'eau. Il est également interdit de stocker des déchets végétaux, des déchets inertes dans les zones susceptibles d'être inondées. De même, les installations domestiques doivent être assainies correctement.

L'entretien des cours d'eau :

Le propriétaire riverain doit assurer l'entretien de son domaine à plusieurs niveaux et il est pour cela tenu de (Art. L.215.9 du code de l'environnement) :

- Maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle
- Entretenir la rive tout en préservant la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Évacuer les bois morts mais aussi tout autre obstacle qui pourrait gêner l'écoulement naturel de l'eau (embâcles).

Servitude de passage le long des cours d'eau

(Article L.215-2 et L.215-18 du code de l'Environnement)

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives.

Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la moitié de la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.

Les propriétaires riverains ont toutefois l'obligation de laisser passer sur leurs terrains les agents chargés de la surveillance, les entreprises ou ouvriers ainsi que les engins mécaniques nécessaires à la réalisation de travaux dans la limite d'une largeur de 6 m.

Il en résulte qu'aucun bien immobilier (habitation, mur, abri, etc...) ne peut être construit à moins de 6 m du bord du cours d'eau et les clôtures installées à moins de 6 m doivent pouvoir être ouvertes et tant que de besoin.

Le coq du village a du plomb dans l'aile

Remarqué et signalé, il s'avère que le coq, installé sur la place qui est la sienne en tant que protecteur, donne signe de fatigue. Une consultation est en cours pour le descendre de son perchoir et lui attribuer une retraite paisible et bien méritée.

Que les coqs du village se calment il n'y aura pas de concours pour le remplacer ! Suivant l'ordre et dans le respect des traditions, il laisse sa place à un frère de plumage.



**Entreprise générale d'électricité
Mécanique - Bâtiment - Transport**

GHIA

*Réalisation de toutes installations
de courants forts et courants faibles
Implantation de liaisons informatiques*

**Z.A. Betting
57800 Freyming - Merlebach
☎ 03 87 29 71 20**

Les associations

Le Groupe Vocal

L'année 2018 se termine, c'est le moment de faire le bilan annuel des activités et manifestations du Groupe Vocal

FÉVRIER

Fidèle à la tradition, le repas carnavalesque du dimanche 11 février fut à nouveau un succès mêlant musique, ambiance familiale et repas.

MARS

Salle des fêtes de Schœneck, animation de la journée festive organisée par la chorale « Au berceau du charbon Lorrain » et le club des seniors de la commune.

AVRIL

Participation au concert organisé par le groupe vocal « Le Diapason » de Folschviller, en faveur de Rétina France « Mille chœurs pour un regard ».

À la salle des fêtes de Forbach, invité par la chorale « Concordia », le Groupe Vocal de Betting a participé à leur traditionnel festival de chant avec trois autres chorales.

JUILLET

Le Groupe Vocal a participé aux animations estivales en organisant un concours de fléchettes.



AOÛT

C'est à l'étang de Loupershouse, sous un soleil rayonnant, que les choristes se sont retrouvés pour un pique-nique, dans une ambiance joyeuse et musicale.

NOVEMBRE

À l'église de Seingbouse, invités par la chorale « Le sacré chœur de Seingbouse », nous avons participé à leur concert des trois chorales.

C'est au restaurant Fayel-Posselt de Henriville, que les choristes se sont retrouvés dans la bonne humeur autour d'un repas festif.

DÉCEMBRE

Sur invitation de la commune de Schœneck, le Groupe Vocal participera à la veillée de Noël à l'église de Schœneck.

D'autre part, en ce mois de décembre, le Groupe Vocal de Betting chante « Noël » dans des maisons de retraite de la région.



Le président, le comité ainsi que les choristes vous remercient pour votre participation à nos différentes manifestations.

En vous souhaitant un joyeux Noël, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le président et Chef de Chœur,
Jean-Fred SCHUTTAK



Repas familial carnavalesque

Dimanche 3 mars 2019

Centre socioculturel de Betting



Les associations

Les Gymnastes

L'assemblée générale des gymnastes de Betting a eu lieu le 20 juin dans la petite salle du CSC. Le bilan de l'ensemble de nos activités est positif et nos sportives sont restées motivées tout au long de l'année.

Un nouveau comité a été élu à l'unanimité :

- Présidente : Éliane KRATZ
- Trésorière : Georgette KALETA
- Secrétaire : Josète BORDONNÉ
- Assesseurs : Marie-Louise BONIS
Marie-Claire CAYEN
Fabienne CHORVALLI
Yolande KINNEL
Murielle JEGENTOWICZ
- Réviseur aux comptes : Carole COLETTI

La sortie du 2 juin à la "**Maison Güth**" de Hoste a réuni 17 personnes ravies de découvrir à l'aide d'un guide, ce lieu riche en histoire et en originalité. Ce fut un bond dans le passé rural de l'époque de nos grands-parents.



Les animations estivales aux "**jardins bio de Guenviller**" ont captivé le jeune public très intéressé par les engins agricoles. Ils ont pu découvrir, admirer, sentir de nombreuses variétés de fruits et légumes et même en goûter quelques-uns.

Les activités sportives ont repris le premier lundi et le premier jeudi du mois de septembre. Actuellement nous comptons 50 membres et quelques personnes devraient encore nous rejoindre dès le mois de janvier.

Le 1^{er} décembre nous nous retrouvons autour d'une table bien garnie au **restaurant "La Riviera"** pour faire plus ample connaissance avec les nouveaux membres et échanger d'éventuels projets. Ces moments conviviaux sont toujours très appréciés et apportent un plus à notre association.



AUG *Distribution*

FOURNITURES POUR BOULANGERIES & PÂTISSERIES

24, rue Nationale
57800 BETTING

☎ 03 87 04 78 15



Rappelons notre programme :

■ LUNDI

de 18h à 19h : gym douce
de 19h à 20h : gym tonique

■ JEUDI

de 19h à 20h : fitness / taïbo
de 20h à 21 h 15 : hatha yoga

Les gymnastes de Betting vous souhaitent de
joyeuses fêtes de fin d'année et
une heureuse année 2019.



Les associations

Le Raquette Club

L'assemblée générale du RCB a eu lieu le 26 septembre.

La composition du nouveau comité est la suivante :

■ Président :	Fabrice SUPEC
■ Vice-président :	Marie CHAMPLON
■ Secrétaire :	Stéphane BALLE
■ Secrétaire adjoint :	Thomas WILLMES
■ Trésorier :	Thierry MAYER
■ Trésorier adjoint :	Dominique COLETTI
■ Assesseurs :	Marc HENRICH Laurent RICHARD Philippe ZIELKE
■ Nouveaux entrants :	Jean Jacques PFORDT Fabio PAU

Le nombre de membres pour la saison 2018-2019 est de 25.



Comme tous les ans, le RCB a participé aux animations estivales organisées par la mairie. Une **sortie vélo** a été encadrée sur le chemin de la coulée verte entre Béning et Petite Rosselle. Cette manifestation a été menée comme l'an passé en collaboration avec les Pompiers de Béning.

Le traditionnel tournoi du club qui a eu lieu le 6 octobre 2018, a réuni une trentaine de participants. **Les vainqueurs sont Jean THÉBAULT et Denis KIRSCH.** Après avoir disputé de nombreux matchs, tous les joueurs se sont retrouvés pour une troisième mi-temps bien méritée autour d'un repas préparé par le comité.



La 9^{ème} édition de la **Choucroute Alsacienne** qui a eu lieu le 21 octobre n'a pas dérogé à sa réputation. La participation était grande, les personnes présentes ravies et satisfaites. Le raquette club remercie toutes les personnes présentes pour leur confiance.



Quel que soit le niveau, les personnes intéressées par le tennis de table de loisir peuvent se présenter aux entraînements qui ont lieu tous les vendredis à partir de 19 h.
Un accueil chaleureux leur sera réservé !



Couscous Berbère

mars 2019

Le comité et tous les membres du RCB vous souhaitent à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Pongistement vôtre.
Le président, Fabrice SUPEC



Les associations

A.S.S.B.H : saison 2018/2019

Cette saison l'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville engage deux équipes séniors.

Avant de faire le point sur le championnat, nous retenons d'ores et déjà l'historique parcours en coupe de France où nous échouons au 4^{ème} tour face à l'Us Nousseviller ainsi que la **qualification pour les 32^{ème} de finale de la coupe de Moselle** qui s'est jouée le 9 décembre.

Côté championnat l'équipe première se place à une confortable 4^{ème} place. Les hommes de Matthieu ont une pression supplémentaire cette année car exceptionnellement, seuls les 5 premiers se maintiendront. Les hommes de Jonathan en équipe réserve peinent à trouver leur marque dans ce championnat : ils pointent à la 9^{ème} place. Suite à une accession, il faut un temps d'adaptation. Nous leur faisons entièrement confiance pour la deuxième partie du championnat.



Les bambins encadrés par Josua, Cédric, Laurent et Mohamed tracent leur chemin. Nous comptons cette année près de 25 licences jeunes.

Bonne chance à eux dans leur apprentissage et nous leur souhaitons de s'épanouir.

Une nouvelle recrue cette année et pas des moindres. **Timo Schmidt vient renforcer le club en tant qu'arbitre.** Il rejoint donc Quentin Contrino qui officie depuis plusieurs années déjà. Merci à eux.



COUPE DE FRANCE 4^{ème} TOUR 2018/2019 A.S.S.B.H (D2) vs US NOUSSEVILLER (R2) (0-1)

Matthieu Ultsch, Frédéric Eichstadt, Brice Koenig, Grégory Mahieu, Florian Baro, Mikaël Supec, David Kolossa, Johan Giglia, Jean Thébault, Pierre Champlon, Hocain Amejgal, Mohamed Amejgal, Michel Hehn, Cédric Schissler, Pierre Müller, Bastien Pinzler



Nous profitons également de l'occasion pour renouveler nos remerciements aux communes de Betting, Henriville et Seingbouse, à nos sponsors et bien entendu à vous chers lecteurs, pour le soutien que vous nous apportez.

Rendez-vous au mois de mars pour la reprise et en attendant nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

#seulonvaplusviteensembleonvaplusloin

Envie de nous rejoindre ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous :

■ Denis FROELIGER - président : 06 18 87 04 28

■ Jean THÉBAULT - secrétaire : 06 25 34 63 68

Correspondant@assbh.fr | <http://assbh.fr>



Le Syndicat Arboricole et Horticole



Cette année encore les activités du Syndicat Arboricole et Horticole ont été nombreuses et assidûment suivies par les membres :

Notre **brocante** du 20 mai, une fois n'est pas coutume, a été une réussite totale.

Un grand merci aux agriculteurs pour la mise en place des roundballers, qui nous ont permis de sécuriser les lieux.

Nous prions les riverains de nous excuser pour la gêne que nous avons pu leur apporter.

Le 6 mai, deux bus ont été nécessaires pour notre **sortie asperges** qui nous a menés à Haselbourg via la **cristallerie Lehrer** où les méthodes de traitement du cristal nous ont été expliquées.

Notre « **Fête Champêtre** » du 22 juillet a connu un franc succès, grâce à dame nature qui a bien voulu nous être favorable. En effet, une centaine de convives se sont partagés le cochon à la broche préparé par notre maître rôtiisseur Stanko.





Le syndicat a participé, comme tous les ans, aux estivales de Betting.

Notre **assemblée générale** a été suivie par 150 personnes.

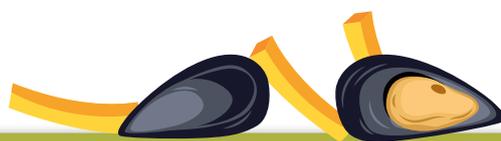
À cette occasion, nous avons organisé une tombola et plus de 20 personnes sont reparties les bras chargés de lots.

Comme à l'accoutumée, cette réunion s'est terminée par un excellent repas que nous a concocté Maître Tanzer Joseph du Soc d'or.

Notre sortie « **cochonnailles** » au restaurant Schreiber de Haselbourg a eu lieu le 25 novembre. Après une visite de la cristallerie de St-Louis de Hartzviller, qui a été un émerveillement pour les yeux, nos papilles ont été comblées et c'est repus que les convives ont regagné leur domicile vers 19 h.

L'ensemble du comité vous souhaite
un joyeux Noël
et une bonne et heureuse année 2019 !

Que tous vos souhaits puissent être exhaussés.



Journée "Moules Frites"

Dimanche 13 janvier 2019



Les animations estivales

Première constatation de cette année, le beau temps nous a accompagnés à toutes nos sorties. 377 participations sur l'ensemble des animations proposées.

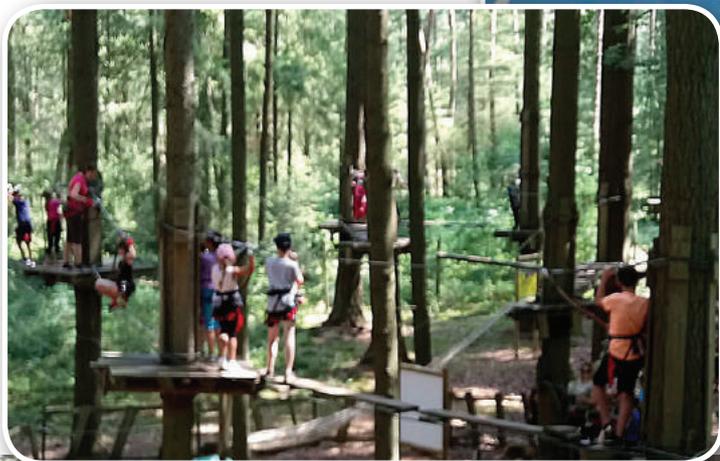
Le coût total des animations est de 5182 €. De cette somme, sont déduites les participations des enfants. La somme restant due pour nos communes est calculée au prorata des participants par commune. Pour Béning, la somme s'élève à 641 € et pour Betting la somme est de 2 110 €.



Sortie au Zoo de Sarrebruck



Sortie à Kinderwelt



Sortie à Tépacap !



Les animations estivales



Sortie à Europa Park

Sortie au centre équestre
EK-COMPET





Bingo

Sortie à l'Ice Arena



Sortie au Moulin d'Eschviller

En cette fin d'année, les élèves de l'école se sont rendus sur le site du Moulin d'Eschviller. Ils ont pu ainsi participer à plusieurs ateliers :

- Une visite du moulin à grains qui a permis de comprendre le fonctionnement des moulins, mais aussi les secrets de la fabrication de la farine sans l'électricité... suivi d'un atelier briochette, grâce à la farine fabriquée, nos apprentis boulangers ont pu s'exercer à l'art du façonnage et réaliser de succulentes brioches.
- Un atelier faune locale pour découvrir les poissons qui peuplent nos cours d'eau et nos étangs mais aussi les animaux de nos forêts.
- Suite à la visite du moulin à eau, les enfants ont pu confectionner leurs propres roues à eau et pour le plus grand plaisir, tester leur réalisation à la source du Wallbruennen les pieds dans l'eau. Que du bonheur !



Tous champions

Pour clôturer l'année scolaire notre traditionnelle rencontre sportive. Cette année nos petits sportifs ont rencontré les élèves de l'école maternelle de Béning et de Rosbruck.

Au programme : atelier de lancer, de relais, de jeux de rapidité. Merci aux parents qui nous ont permis d'encadrer cette manifestation... rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux défis !



Vive la rentrée !

Après des vacances bien méritées, élèves et enseignantes ont repris le chemin de l'école. Les avis divergent... certains ravis, d'autres plus stressés, quelques-uns la tête encore en vacances !

Quoiqu'il en soit, après une matinée des plus studieuses, tous devraient retrouver habitudes et rythme de travail. Ils ne resteront pas insensibles aux nouveaux investissements réalisés par la municipalité... à savoir des tableaux numériques pour chaque classe : de quoi motiver les troupes !

Visite au parc archéologique

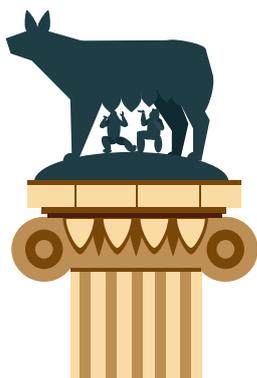
Comme chaque fin d'année scolaire, les élèves de l'école de Betting participent à une sortie pédagogique avec leurs camarades de Béning-lès-Saint-Avoid.

Cette année, le rendez-vous a été donné au parc archéologique de Bliesbrück-Rheinheim.

La première partie de la journée a été consacrée à la visite des thermes gallo-romains, en suivant pas à pas l'histoire d'une jeune gallo-romaine... de ses vêtements, à son mode de vie, jusqu'au fonctionnement des thermes.



En un second temps, les élèves ont pu découvrir l'art romain en réalisant une mosaïque, fièrement apportée à la maison en souvenir de cette journée enrichissante.



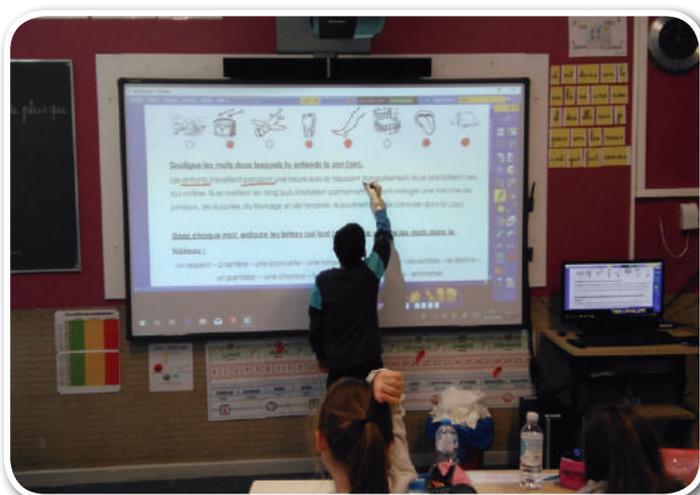
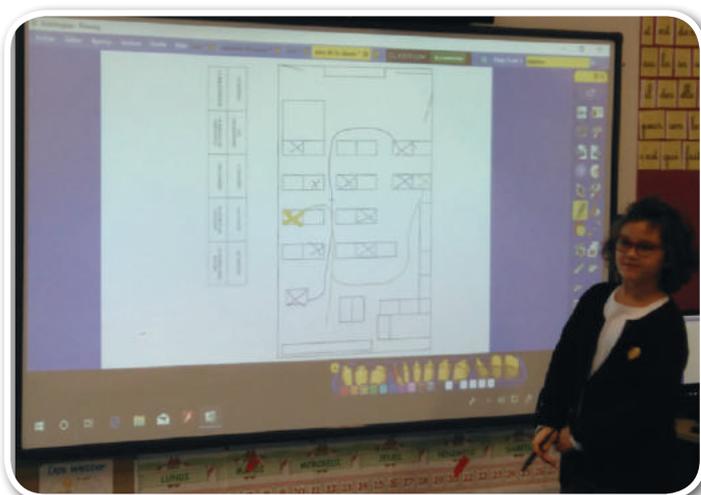
La classe de CP/CE1 est équipée d'un TBI !

Quelle ne fut pas la surprise des élèves en ce jour de rentrée, de voir trôner sur le mur de la classe ce grand tableau blanc !

Il s'agit d'un Tableau Blanc Interactif, ou TBI, qui se révèle être un outil fantastique.

Non seulement il permet d'écrire avec un stylet, mais aussi de travailler directement sur les documents remis aux élèves, ou de projeter l'écran de l'ordinateur, et donc de se servir d'internet sur grand écran.

Au fur et à mesure des semaines, les élèves ont découvert le côté pratique de cet équipement... il est même déjà devenu indispensable !





Les Matériaux

Des projets pour la vie !

**Zone Artisanale
57800 BETTING**

Tél. : 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés

Pour les personnes majeures habitant chez des parents ou des tiers

- Attestation de l'hébergeant certifiant de la résidence depuis plus de 3 mois du demandeur
- Copie de la carte d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant

Pour les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger : Certificat de nationalité française

Pour les veuves : acte de décès de l'époux

Pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés, séparés : jugement de divorce

Pour les femmes qui conservent le nom marital : jugement de divorce

Prolongation des cartes d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de 5 ans des cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures
- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière auprès de votre mairie. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Déchets ménagers et assimilés

COLLECTE MULTIFLUX

Chaque lundi



CONTENEURS À VERRE

Rue de l'École et rue de la Croix
Rappel : les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés.



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Possibilité de se connecter sur www.ccfm-eco.fr
ce site permet de donner ou de vendre tout ce qui encombre.

RECOURIR À LA COLLECTE À DOMICILE :

- Préparer la liste des encombrants et la quantité de chaque type de déchets
- Prendre rendez-vous au 0 800 970 439 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Déposer la veille au soir les déchets à collecter sur la voie publique.

Déchèteries de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach

BETTING

Route de Betting
03 87 04 06 90

Ouvert tous les jours sauf le dimanche et jours fériés de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45

Fermeture hebdomadaire le mardi

HENRIVILLE

Parc d'activités
03 87 83 34 33

Ouvert tous les jours sauf le dimanche et jours fériés de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45

Fermeture hebdomadaire le lundi

HOMBOURG-HAUT

Rue de l'Étang
03 87 29 07 99

Ouvert tous les jours sauf le dimanche et jours fériés de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45

Fermeture hebdomadaire le jeudi

DÉCHETS ACCEPTÉS



- Vêtements, chaussures et accessoires,
- Tout venant (canapés, matelas...),
- Papiers, cartons, verre, bois, gravats, déchets verts,
- Métaux hors pièces automobiles,
- Huiles usagées de moteur et de cuisson,
- Pneus déjantés uniquement acceptés à la déchèterie de Hombourg-Haut,
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (cuisinière, congélateur, téléviseur, PC...),
- Déchets d'activités de soins à risque infectieux : seringues, piqûres, aiguilles, compresses et cotons,
- Déchets diffus spécifiques : acides, sodes, ammoniac, comburants (white spirit, alcool à brûler, eau oxygénée), biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers, liquides inflammables conditionnés et solvants, pâteux (peintures, vernis, lasures, colles...), déboucheurs et décapants pour la maison, produits pour cheminées, filtres de voiture usagés

L'accès à la déchèterie pour les particuliers se fait sur présentation de la carte Sydem'Pass.

Les particuliers souhaitant accéder aux déchèteries et conduisant un véhicule utilitaire de plus de 2 m³ ou sérigraphié, doivent obtenir une autorisation délivrée par la CCFM

Communauté de communes de Freyming-Merlebach Service de Valorisation des Déchets Ménagers

2, rue de Savoie 57804 FREYMING-MERLEBACH
Tél. : 03 87 00 21 50

N° vert : 0 800 508 548
www.cc-freyming-merlebach.fr

Déchets - Bruits - Animaux

Brûlage des déchets ménagers et assimilés

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussailllements et autres pratiques similaires constituent des déchets et relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés.

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés est interdit à compter du 1^{er} mai 2014.

(Extraits de l'arrêté municipal n°05/2014 du 31.03.2014)

Entretien des trottoirs

En toutes saisons, dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires et occupants des immeubles riverains, sont tenus de nettoyer les trottoirs ou banquettes, au droit de leur façade et de maintenir en bon état de propreté le caniveau ou le fil d'eau.

Entretien des végétaux

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa propriété sur la voie publique. À ce titre, la hauteur maximale est de 2 m à partir du sol naturel à une distance de 0,50 m de la limite de propriété.

Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie et les espaces publics

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Mesures visant les animaux domestiques ou errants

Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de laisser divaguer ces derniers sous peine de mise en fourrière aux frais et charges de son propriétaire ou gardien.

Nuisances sonores

Les propriétaires ou gardiens d'animaux domestiques, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires tendant à éviter une gêne pour le voisinage notamment par des aboiements ou des hurlements répétés.

Les travaux de bricolage, d'entretien, de nettoyage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et/ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leurs intensité sonore ou des vibrations générées, tels notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, nettoyeurs haute pression, etc. ne peuvent être effectués que :

**du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**

(Extraits de l'arrêté municipal n°07/2017 du 22.05.2017)

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces arrêtés municipaux sur notre site : www.commune-betting.fr



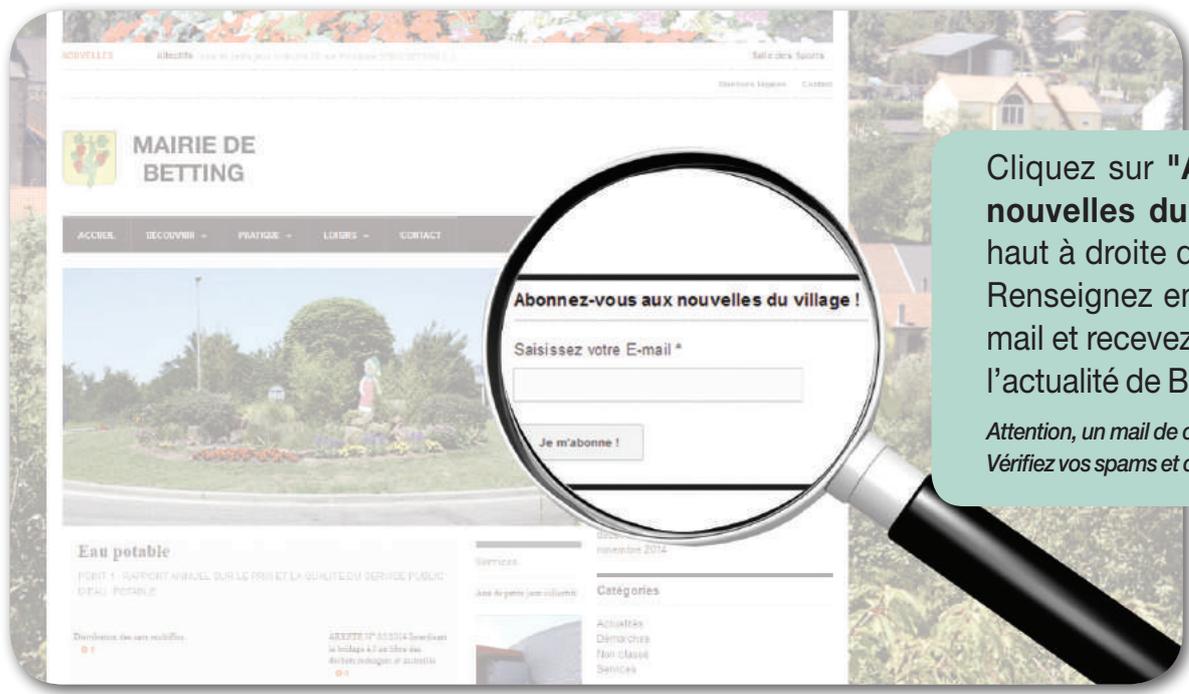


L'actualité municipale vous intéresse ?
Vous souhaitez être tenu informé
des dernières nouvelles du village ?

Restons en contact !

Connectez-vous sur

www.commune-betting.fr



Cliquez sur "**Abonnez-vous aux nouvelles du village !**" situé en haut à droite de la page d'accueil. Renseignez ensuite votre adresse mail et recevez régulièrement toute l'actualité de Betting.
Attention, un mail de confirmation vous sera envoyé. Vérifiez vos spams et courriers indésirables.



Soyez connecté ! Restez informé !



Jeu réservé
aux enfants

Deux places de
cinéma offertes
au premier qui
aura identifié
ce lieu !

La réponse est à
déposer en mairie
sous enveloppe.

BONNE CHANCE !

**2 places de cinéma
à gagner !**

Offertes par le Méga Kiné
de Freyming-Merlebach

Le gagnant du quizz du 1^{er} semestre est Mathis Hoffmann.
Cette croix se trouve tout simplement au 17 rue de la Croix. Bravo !

Hypermarché

E.Leclerc

Freyming - Merlebach

4, rue des Genêts
ZAC de Betting

www.e-leclerc.com/freyming



**Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 20h30**